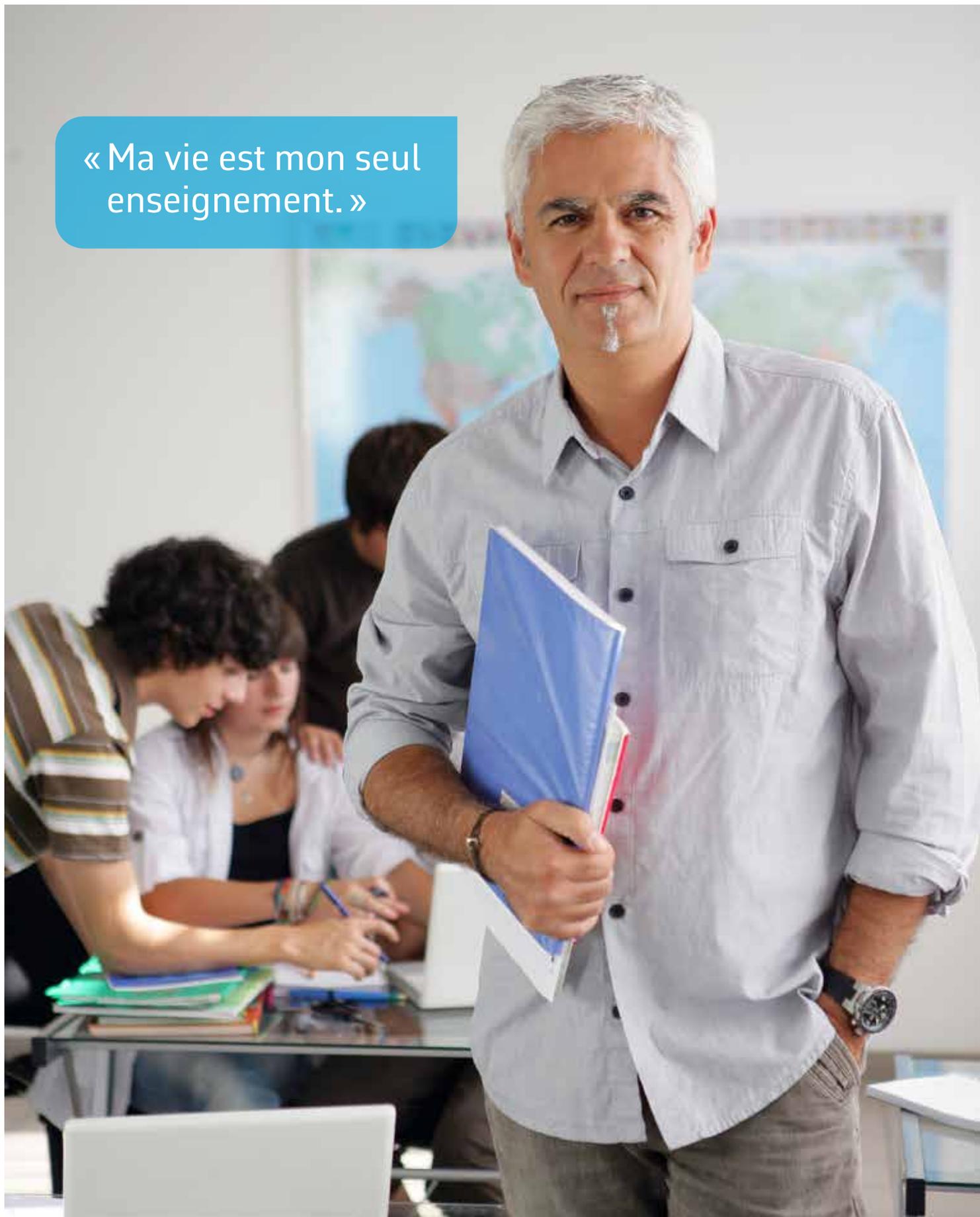


appelinfo



« Ma vie est mon seul enseignement. »



| Dans ce numéro

- 3 Édito
- 4 Parler de l'école ... encore et encore
- 9 Renouveau dans la continuité!
- 12 En bref
- 15 Chiffres parlants
- 16 Gare à la GAR!
- 17 CP presse enseignement supérieur
- 18 Coin «Circulaires»
- 21 Formulaire d'affiliation
- 23 Nous vous répondons

| Une aube nouvelle ?

« Rien n'est permanent, sauf le changement » a dit le philosophe grec Héraclite d'Ephèse. Cette année, en matière de changements, les personnels sont particulièrement gâtés ! Nouveaux rythmes, mise en œuvre du tronc commun en P1 P2, apparition de l'accompagnement personnalisé, réforme de l'intégration (pôles territoriaux), etc. Face à la perspective de voir dérailler un train de réformes trop nombreuses, les organisations syndicales ont exigé et obtenu un report (D'AccE, le Dossier d'Accompagnement de l'Elève) et un gel provisoire de certains projets (celui, inacceptable, de l'évaluation des enseignants). « Trop is te veel ». Si personne ne peut raisonnablement s'opposer aux changements, encore faut-il que ceux-ci soient motivés, réfléchis, concertés et mis en œuvre de manière raisonnable et proportionnée. Le Pacte pour un Enseignement d'excellence – nous excrions cette appellation pompeuse et peu respectueuse des personnels – ne suscite plus guère l'engouement du terrain et la perte d'adhésion devient une réalité. On se souvient qu'à l'époque de son lancement, la Ministre Milquet avait évoqué « un vaste processus participatif » qui partait de la base (« bottom up » et non « top down »)*,

comme on dit chez McKinsey). Il importe de donner du sens, d'expliquer les raisons susceptibles de convaincre les acteurs concernés que le changement est nécessaire et/ou utile, voire incontournable. En matière de communication, l'urgence est réelle, le constat a été posé par la co-fondatrice elle-même de la société de communication Gosselin et De Walque à laquelle il a été fait appel mais depuis, les convoyeurs attendent... De plus, il convient de laisser le temps aux équipes pédagogiques de s'approprier les réformes, n'allons pas plus vite que la musique. Depuis toujours, l'APPEL défend les conditions de travail des personnels ; aujourd'hui elles sont menacées par un train fou de réformes, alors même que les équipes sortent d'une longue période de crise covid. Quand arrivera le jour où l'Ecole et ses acteurs seront rétablis dans leur honneur, leurs droits et leurs responsabilités ? « La nuit est longue avant l'aube » a encore dit Héraclite. |

[Marc Mansis, Président]

*« Top down » (de haut en bas) et « bottom up » (de bas en haut) désignent deux modalités de gouvernance opposées.



Au nom de toute l'équipe de l'APPEL, je tiens à remercier chaleureusement Jacques Morisot qui n'a jamais ménagé sa peine pour notre association.

Nous saluons sa carrière syndicale exemplaire, son souci du bien commun et son engagement qui ne s'est jamais démenti, même dans les circonstances difficiles !

Sa présidence clairvoyante était unanimement appréciée.

**Merci l'Ami !
Marc Mansis**

| Parler de l'école encore et voilà un sujet qui fâche... !

Le journal « Le Soir » a entrepris, du 22 au 27 août, de dresser un tableau le plus précis possible de l'état de notre enseignement, de poser quelques questions qualifiées de « tabou », de relayer des avis venus de personnalités diverses, avis parfois à l'opposé les uns des autres mais toujours passionnés... car ces personnalités sont des académiques, des acteurs de terrain (trop peu, à mon goût), des institutionnels et, in fine, la Ministre de l'Éducation à qui les mêmes questions furent posées et qui y répondit en toute franchise, de façon très politique bien évidemment.

On ne parle plus de transformation de l'École, d'évolution mais bien de révolution du système. Certes, on ne fait pas exploser le système car les politiques n'ont pas les moyens de faire table rase et de proposer un tout nouveau monde scolaire. Il faut faire avec ce qu'on a, c'est à dire des cacahuètes... !

Au centre: le « Pacte pour un Enseignement d'Excellence » ! ou devrait-on plutôt dire « une multitudes de petits arrangements » et de petits pactes qui auraient dû être beaucoup plus interdépendants les uns des autres, et non donner l'impression que toutes ces mises en œuvre ne sont que des réformattes sans queue ni tête. Personne ne voit à première vue ce qui relie la réforme des rythmes, l'introduction du tronc commun, le dossier d'accompagnement des élèves, l'évaluation des profs, les contrats d'objectifs... pour ne citer que ces quelques points.

Ce Pacte est à la fois justement et injustement traité. Tous les reproches ne sont pas fondés, et toutes les louanges ne le sont pas non plus. Il faut pouvoir faire la part des choses, mais il faut bien dire qu'ici la communication politique n'est pas idéale. Notre système scolaire est obsolète et souvent inefficace au regard des budgets qui sont dépensés. Chacun a ses solutions, mais la solution rêvée n'existe pas ou elle est impossible.

Mais le Pacte n'est qu'une des questions qui furent posées ; beaucoup d'autres préoccupations apparaissent au fil des réponses et des prises de position.

Liste des questions posées :

1. La crise du covid a-t-elle vraiment créé une génération perdue ?
2. Un réseau unique serait-il la solution aux maux de l'École ?
3. Les enfants sont-ils devenus ingérables ?
4. Le pacte d'Excellence va-t-il entraîner un nivellement par le bas ?
5. Le statut des profs est-il vraiment enviable ?

Je ne ferai évidemment pas la synthèse de tous les propos, remarques et analyses qui constituent l'essentiel de ces pages fournies, parfois touffues mais toujours éclairantes et très nuancées. Contentons-nous d'épingler quelques avis pertinents auxquels nous ajouterons une pincée de sel.

encore...

1. La crise du covid n'a pas engendré une génération sacrifiée

Elle a mis en évidence les difficultés et les faiblesses des formes les plus traditionnelles tant des systèmes d'évaluation que des pratiques pédagogiques. Génération sacrifiée, non... mais un appel à un retour aux fondamentaux, aux savoirs de base, à l'importance de la place que doit avoir l'élève, à un autre regard à poser sur les missions d'enseignement. Tous ont souffert de cette crise : élèves, enseignants, parents. Beaucoup ont décroché.

Il faut quand même signaler combien ont augmenté les burn-out, les dépresses, les décrochages...

Génération perdue, non... mais il faut saisir l'occasion de repartir d'une page blanche ; on ne peut faire comme si rien ne s'était passé. Beaucoup de paramètres sont nouveaux et les comportements des uns et des autres ne doivent en rien ressembler à ce qu'ils étaient avant la pandémie.



2. Ah ! Le réseau unique ! Tabou ? Fantôme ?

Un peu de tout cela à la fois. Les avis sont très partagés entre les défenseurs du réseau unique (organisé et géré par les pouvoirs publics et garantissant le caractère non-confessionnel ; la multiplication des réseaux est un facteur de ségrégation et de concurrence) et les défenseurs de la situation actuelle (fruit d'accords historiques permettant de répondre à la diversité des aspirations, quoique le caractère confessionnel ne soit plus que le fait d'une petite minorité).

Rappelons quand même que, dans l'Histoire – ancienne et récente – de l'humanité, le rapport aux confessions en matière d'Enseignement a souvent engendré les pires dérives comme il a parfois amené les sociétés à davantage de culture, de tolérance.

Beaucoup estiment qu'il faut, avant de penser « réseau unique », promouvoir les synergies, les collaborations, les partages, la mobilité entre les différents réseaux. Ce serait

tout bénéfique pour les membres du personnel en matière de mise en dispo, réaffectation, mobilité, pénurie. Imaginez que le fonctionnement du réseau libre fait rêver un économiste qui ne voit que des avantages dans l'organisation en réseau des écoles libres, contrairement aux écoles de la FWB qui fonctionnent de façon verticale. Il semblerait pour beaucoup que le réseau unique ne soit pas la solution miracle. Et pourtant ! L'APPEL a toujours pensé que la concurrence entre réseaux (s'il faut absolument les maintenir) serait beaucoup plus pertinente si elle était basée sur la concurrence des projets pédagogiques et non sur des reliquats « culturels » et idéologiques hérités du XIX^{ème} siècle. L'harmonisation des statuts des MDP et des programmes serait déjà un pas énorme dans la bonne direction.

3. Non, les enfants ne sont pas devenus subitement ingérables

Les élèves d'aujourd'hui ne sont évidemment pas ceux d'il y a quelques décennies (discipline consentie ou pas, obéissance à tout prix, soumission...). Oui, ils ont leur franc-parler, une vraie addiction aux nouvelles technologies ; oui, ils sont parfois le centre du monde ; oui, ils puisent une bonne partie de leurs « savoirs » dans les réseaux sociaux et sur internet ; oui, ils sont souvent soutenus envers et contre tout par les parents et les familles qui nient l'évidence. Non, ils ne sont pas réfractaires au débat, à la discussion, à l'analyse, à la critique, à la réflexion. Mais seule l'Ecole est capable d'apprendre à cultiver l'esprit critique, à argumenter, à choisir. Mais qu'est-ce qui, finalement, intéresse les jeunes lorsqu'ils sont à l'école ? Qu'est-ce qu'ils en attendent ? Qu'est-ce qu'elle peut leur apporter qui les conduise vers leur avenir ? Je crois qu'ils sont en droit de se poser des questions ; mais c'est un dialogue entre « apprenants » et enseignants ; ce dialogue ne souffre guère que l'on s'y immisce en douce et qu'ainsi on pervertisse la relation naturelle et normale qui doit exister entre eux. Le prof sera toujours indispensable : sous quelle forme, on ne peut le savoir. Son rôle doit évoluer si on ne veut pas qu'il soit condamné à l'obsolescence avant même d'avoir été mis sur les rails.



Ingérables ? Pas tout à fait !

Selon l'Ecole d'avant, certainement ; aujourd'hui, le monde qui entoure l'écolier, l'étudiant est d'une telle complexité ! Cela n'empêche pas que doit s'établir entre tous les intervenants un contrat de vie commune où la règle du respect mutuel est la base indispensable du bien vivre ensemble. Que chacun soit à sa juste place et joue le rôle qui est naturellement le sien.

4. Le Pacte d'Excellence va-t-il entraîner un nivellement par le bas ?

Le Pacte forme un tout. L'expliquer en isolant une réforme ou un niveau de cet ensemble est une grave erreur. Tout se tient.

La réforme des rythmes annuels, le nouveau tronc commun, les nouveaux référentiels, le pilotage des écoles (objectifs), l'évaluation des profs, une nouvelle gouvernance des établissements scolaires, les relations entre les réseaux, les statuts et la carrière des enseignants : cela forme un tout où l'un s'explique par les autres et vice-versa.

Ne parler que d'un aspect du Pacte, pris isolément, sans évoquer les autres en même temps, n'a pas de sens. Les acteurs qui l'ont conçu et élaboré ont avancé de concert lors d'un très long processus de concertation dans toutes les directions avec un objectif bien précis : améliorer la qualité de vie à l'école, assurer la réussite de chacun selon son rythme propre. Chacun à sa place.

Non, le Pacte n'amènera pas un nivellement par le bas, au contraire. Son objectif est bien de permettre à chaque

élève d'aller le plus loin possible dans ses apprentissages selon son propre rythme !

Aux profs de s'adapter ! Je parie que bon nombre d'élèves et de parents n'y verront que du feu... à part le volet « rythmes scolaires » qu'on a de façon un peu imbécile isolé du reste en négligeant en plus son volet le plus important (sans lequel la réforme n'a pas de sens) : celui de l'accueil extrascolaire et du temps libre.

Tout a été très mal expliqué, la communication (tant vis à vis des élèves et parents que vis à vis des enseignants) a été de la part des politiques quasi inexistante ; ce n'était pas aux Organisations Syndicales de faire le service « après-vente » ! Oui, nous y avons participé et le résultat obtenu ne correspond pas tout à fait à ce sur quoi nous avons travaillé avec les autres intervenants.

Il faut quand même rappeler qu'une des mesures implémentées est celle qui a abouti à la revalorisation financière et matérielle de l'enseignement maternel.

Car il s'agit là d'un point de départ, et non d'un aboutissement.

Le « tronc commun » débute en 1ère maternelle.

Maintenant il faut dégager les moyens pour, d'une part, assurer le déroulement correct et progressif du nouveau tronc commun (en 1ère et 2ème année primaire cette année) jusqu'à la 3ème secondaire avec les escaliers et les sas indispensables pour faciliter le passage d'un niveau à l'autre et pour, d'autre part, garantir le fait que des personnels

spécifiques, dès le maternel, soient dévolus aux élèves venus de l'enseignement spécialisé et aux nouveaux référentiels (surtout en ce qui concerne la formation polytechnique et pluridisciplinaire.

Vous le voyez, on n'est nulle part de ce point de vue et l'on avance à pas forcés. Pourquoi ? Qu'y gagnera-t-on ?

À faire échouer le projet et à revenir à une Ecole d'avant le Pacte scolaire ? Inimaginable en 2022.

5. Le statut des profs est-il vraiment enviable ?

Le Soir de ce 29 août titre : « Le nombre d'inscrits dans les HE pour devenir prof a chuté de 17 % ».

Quel paradoxe !

Voilà un métier que tout le monde envie et jalouse et dans lequel personne ne veut entrer !

La pénurie est là et s'accroît dangereusement dans la décennie qui vient ! Comment expliquer ce désamour entre la Société et l'Ecole ? C'est peut-être lié à la question n°1 (les élèves devenus ingérables ?).

Mais pas que... !

Oui, les profs ont les mêmes congés que leurs élèves (encore que ce ne soit pas nécessairement vrai) ; oui, les profs sont devant les classes de 16 à 32 périodes de cours par semaine, selon les niveaux et les secteurs d'enseignement ; oui, les profs ont un statut de « stabilité » (qui garantit celle-ci de moins en moins d'ailleurs) ; oui, les profs ont une pension intéressante (comme les fonctionnaires), mais qui ne constitue jamais qu'un traitement différé ; oui, les profs seront évalués, mais sous quelles conditions ?

Oui... oui... oui...



Alors ? Pourquoi cette pénurie, ce manque d'intérêt pour un métier que tous s'accordent à dire indispensable ? Les débuts de carrière sont souvent chaotiques, les remises en question régulières, l'implémentation des réformes constante et (parfois) anarchique, la conduite des classes de plus en plus difficile (élèves-rois, parents « envahissants », directives et paperasses contradictoires et pas toujours utiles).

La pénurie est pourtant bien là. Qu'y faire ? Il existe des solutions « rustines et bouts de chandelles ». J'ai vu que dans un pays voisin, pour pallier la pénurie, on s'attelait à recruter et former de futurs enseignants en quelques jours ! Vous avez bien lu : en quelques jours. Ca, c'est la mort du métier ! Cette profession est-elle encore nécessaire pour la bonne marche de la société ? On serait tenté de répondre par la négative... Une solution évoquée est l'entrée dans le métier de personnes offrant à l'École de partager leurs savoirs et savoir-faire, un pied dans l'École et l'autre dans le secteur d'activité dont elles sont des spécialistes (économique, culturel, sportif, technique...). Des profs ancrés dans le monde actuel et à la pointe de l'innovation pédagogique, des vrais professionnels de l'Éducation, responsables, autonomes, prenant, de leur chef, toutes les initiatives qu'ils jugeraient nécessaires.

Mais...

Tout cela devrait aller de pair avec une évaluation rationnelle, circonstanciée, objective, concertée.

Pas ce qu'il y a dans le projet actuel ! Personne, après cela, ne s'étonnera que la pénurie est là.

Vous le voyez, c'est un vaste sujet de débat, de réflexion, de confrontation, d'opposition, de désaccord ... qui fait couler beaucoup d'encre ; sujet inépuisable, sujet qui fâche, sujet politique...

Dans le dernier volet des ces pages spéciales « enseignement », la Ministre Caroline Désir a répondu, elle aussi, aux mêmes questions. Ses réponses étaient attendues, très politiques (évidemment). En voici un très bref échantillon.

- « Il est indispensable que, dans certaines situations, les parents soient davantage loyaux par rapport à l'école. L'École est aussi traversée par des tensions et conflits sociétaux qui parfois rendent le climat électrique entre les acteurs. »
- « L'exigence et les règles sont indispensables au bon fonctionnement de l'école. La crise sanitaire m'a fait craindre davantage les conséquences qu'elle a pu avoir sur les enfants plutôt que sur leur niveau. »
- « Ce qui est important, c'est de développer des synergies plus fortes entre réseaux. Sur le réseau unique nous pouvons avoir un débat intellectuellement intéressant. »
- « J'invite le grand public à se plonger dans les nouveaux référentiels du tronc commun. On pourra se rendre compte à quel point on a voulu renforcer les savoirs de base. »
- « Est-ce que tout est simple dans ce métier ? Certainement pas ! Les trois manifestations de l'année passée témoignaient d'un certain mal-être. Après trois années de crise, je crois que les enseignants étaient littéralement essorés. Tout n'est pas à jeter dans le statut. Il y a, dans la pratique du métier, des disparités d'une classe à l'autre, d'une école à l'autre, d'un niveau à l'autre ».

En guise de final : « Le Soir » du 29 août, éditorial de B. Delvaux : « Ode à vous, professeurs, instituteurs, institutrices... Profession magique, métier essentiel, et pourtant aujourd'hui si souvent en souffrance. » |

[Jacques Morisot]

Renouveau dans la continuité !

Depuis cette rentrée, l'APPEL a le plaisir d'accueillir deux nouveaux permanents, Jamila Zerouali et Jean-Claude Lemaître qui travailleront au siège de Bruxelles, avec Elisabete Pessoa, nouvelle Secrétaire générale. Nous les avons rencontrés.

Pouvez-vous nous parler de votre parcours professionnel ?

Jamila : J'ai débuté dans l'enseignement en septembre 2005, après avoir terminé mon régendat en sciences humaines. J'ai choisi ce métier par vocation, c'est le métier que j'affectionnais déjà dès la deuxième secondaire.

Jean-Claude : J'ai eu la chance, sitôt mon diplôme en sciences religieuses acquis, d'être directement engagé comme professeur de religion catholique dans une école de Verviers que je n'ai plus quittée par la suite. J'ai principalement enseigné dans l'enseignement général, au degré supérieur. Mais j'ai aussi assuré des cours dans le degré inférieur et dans l'enseignement technique de qualification.

Cela fait-il longtemps que vous êtes à l'APPEL ?

Quelles sont les raisons de votre choix syndical ?

Jamila : Lors de ma formation, j'ai directement été dirigée vers le SLFP où je suis restée affiliée durant près de 9 ans, ce n'est qu'à la naissance de mon premier enfant lorsque j'ai voulu me renseigner sur les congés de maternité que j'ai appris que dans mon cas (je travaille dans une école du libre subventionné), je devais plutôt être affiliée à l'Appel. Le transfert a été fait assez rapidement. J'ai par la suite décidé de ne pas m'affilier à un grand syndicat car je trouvais que comparé à mes collègues j'étais prise en charge beaucoup plus rapidement et la dimension humaine était également prise très au sérieux.



| Jean-Claude Lemaître, Elisabete Pessoa et Jamila Zerouali

Jean-Claude : Je suis un jeune affilié de l'Appel tout en étant un vieux briscard syndical. J'ai en effet rejoint l'équipe syndicale de mon école en 1994 mais elle œuvrait sous une autre bannière que l'Appel (qui, du reste, n'existait pas dans cette école). Au cours de ces riches années de militance, j'ai été appelé à exercer différents mandats locaux, régionaux et communautaires. De profondes divergences de vue m'ont amené à me désaffilier en 2020. Mais l'engagement syndical et la réelle défense des collègues sont inscrits dans mon ADN et je ne pouvais pas assister passivement à la vie de mon école et à l'évolution de l'enseignement en



| Jamila Zerouali, Secrétaire communautaire



| Jean-Claude Lemaître, Secrétaire communautaire

général. J'ai donc pris contact avec l'Appel pour découvrir ses valeurs et ses responsables. Et ce fut une belle surprise puisque j'ai trouvé des valeurs – dont l'indépendance et le respect de l'autonomie – qui correspondent parfaitement à mon idéal syndical. J'ai aussi découvert une structure à taille humaine davantage à l'écoute des personnes et motivée prioritairement par une concrète représentation et une véritable défense des membres du personnel de l'enseignement. Je me suis ainsi affilié à l'Appel. Puis, avec l'accord des nombreux collègues qui m'avaient suivi dans mon choix syndical, j'ai repris le flambeau du délégué local.

Qu'est-ce qui vous a incité à rejoindre l'équipe des permanents communautaires ?

Jamila : Enseignante depuis maintenant 17 ans, j'ai vu beaucoup de changements s'opérer dans l'enseignement de manière générale et plus particulièrement au sein de l'établissement dans lequel je travaille. Pour commencer il est vrai que le niveau des élèves ne cesse de baisser année après année et que certaines nouvelles réformes ne facilitent pas notre tâche quotidienne. De plus, j'ai souvent cette impression d'être dévalorisée par le système, d'avoir trop d'avantages... mais pour être honnête j'ai rarement une soirée de libre en dehors des vacances scolaires. Aujourd'hui en intégrant l'Appel je me dis que je vais peut-être pouvoir aider le monde de l'enseignement mais d'une manière plus conséquente selon moi. Je parle évidemment de ma propre expérience.

Jean-Claude : Marc Mansis, alors Secrétaire général de l'Appel, a porté à ma connaissance l'appel à candidature pour constituer une réserve de recrutement. J'ai quelque peu hésité en raison des changements qu'implique un tel engagement puisqu'il n'est pas compatible avec l'enseignement au quotidien. Or, être en classe pour enseigner ma matière à mes élèves reste une passion, même si le cadre scolaire, local et général, et l'évolution de l'enseignement me déçoivent énormément. Le choix n'a donc pas été facile. Les conditions de l'exercice de la fonction et, surtout, la rencontre des membres du bureau communautaire ont été déterminantes. Œuvrer au sein d'une petite équipe, unie et soudée, où chacun est respecté et reconnu dans sa manière d'exercer ses missions, loin de toute rigidité autocratique, correspond pleinement à ma vision du travail et du syndicalisme.

Jean-Claude, vous qui avez déjà une longue carrière syndicale, que pensez-vous de l'évolution du syndicalisme dans l'enseignement ?

Jean-Claude : La question est éminemment complexe et mériterait de longs développements. Simplement, dans le cadre de cette interview, je relèverais deux éléments. Comme en politique, le monde de l'enseignement est souvent construit sur des compromis. Au cours des dernières années, notamment avec le Pacte pour l'excellence, j'ai parfois l'impression que le syndicalisme enseignant a été trop loin dans ce qui était acceptable pour le quotidien des membres du personnel. Par ailleurs, au niveau des affiliés,

il m'a fallu constater, à plusieurs reprises, la difficulté de mobiliser pour descendre dans la rue tant il y a une forme de repli sur soi et sur les seules perspectives présentes. Ce constat ne touche évidemment pas que l'école. Mais ce sera un défi pour les syndicats de l'enseignement que de remobiliser massivement les troupes. Le décret sur l'évaluation ne manquera certainement pas de les y aider !

Quelles sont les thématiques auxquelles tu es particulièrement sensible ?

Jamila : J'accorde une importance vraiment particulière à tout ce qui touche le bien-être des personnes de manière générale car selon moi les possibilités d'évolution ne sont possibles que si cette condition est remplie peu importe la sphère de laquelle on parle. Il y va donc de même pour la sphère du travail. Un enseignant passe une grande partie de son temps dans son école avec ses élèves, comment peut-on concevoir qu'il fasse son travail correctement et avec conviction si il ne s'y sent pas bien ? Ce bien être est conditionné dans l'enseignement par plusieurs facteurs qui sont souvent difficiles à comprendre pour le monde du travail hors enseignement.

Jean-Claude : Le respect des droits des travailleurs a toujours été au cœur de mon action syndicale. Il a été déterminant dans la décision de mon engagement et il a constitué, de manière ininterrompue, le moteur principal des combats menés dans le cadre de mes mandats passés. Aujourd'hui encore, la conviction que seuls des travailleurs respectés

dans leur autonomie, leurs droits et leurs devoirs pourront s'épanouir dans l'exercice de leur métier et, par là même, donner le meilleur d'eux-mêmes pour le bénéfice de tous, demeure intacte et inébranlable. La défense des membres du personnel sera ainsi au cœur de mon travail de secrétaire communautaire. Trop souvent des enseignants, jeunes et moins jeunes, sont dépassés ou démunis face aux procédures administratives. Ou, pire encore, tétanisés par l'autoritarisme de leur direction et/ou de leur pouvoir organisateur qui abusent de leur position pour faire dans l'arbitraire, l'inéquitable ou l'injuste. C'est profondément inadmissible et chaque affilié qui connaît une telle situation trouvera en moi un défenseur déterminé pour le représenter. Sur un plan plus global, je suis très sensible aux conditions de travail. De plus en plus souvent, on demande aux enseignants de toujours faire plus et mieux mais dans des conditions qui n'arrêtent pas de se dégrader. Certes, tout n'est pas dû aux seules décisions politiques, mais il faut arrêter de charger la barque au risque de la faire couler. Et c'est vrai sur le plan local également. Ce n'est pas un hasard si tant de jeunes enseignants ne restent pas et si autant de plus âgés n'en peuvent plus. Il est grand temps d'être lucide dans l'analyse des constats et dans les solutions à mettre en place. Les élèves seront les premiers gagnants si les enseignants sont respectés et reconnus et s'ils peuvent travailler dans la confiance et la sérénité. Un décret comme celui sur l'évaluation, par exemple, n'y contribue en rien. Voilà pourquoi il constituera certainement le point chaud de la rentrée scolaire.

Un mot à ajouter ?

Jamila : Un des plus grands défis de l'Ecole est d'aider et de motiver chaque enfant de manière équitable à s'améliorer, à progresser et à avoir confiance en ses capacités. Pour que tous puissent avoir la chance d'acquérir des connaissances et des compétences différentes. Selon moi tout cela passe d'abord par une revalorisation de l'enseignement, de l'Ecole, de ses acteurs. Et il ne s'agit pas d'une question financière uniquement car la valorisation peut prendre différentes formes comme l'encouragement, la reconnaissance publique, le soutien, la formation continue, l'école participative... Entre la pénurie des enseignants, les démissions, les changements de carrière, les burn out et leurs conséquences, il me semble que ce serait un bon point de départ. |

En bref

Investir dans l'Ecole

« Est-ce qu'on investit suffisamment dans notre jeunesse ? Dans les 15 à 20 premières années de la vie ? Aujourd'hui, on ne considère pas l'éducation comme un investissement, mais comme une dépense. Je trouve que c'est très problématique. En Belgique, la principale ressource naturelle se trouve à un mètre septante au-dessus du sol, c'est du cerveau humain. C'est l'investissement essentiel qu'on peut faire. (...) On sous-investit dans l'enseignement supérieur, on sous-investit aussi massivement dans l'éducation tout au long de la vie. Est-ce que c'est vraiment ce qu'on attend d'une société de la connaissance ? »

[Laurent Hublet dans L'Echo, 29.08.22]

Malaise dans les CPMS

« Les aspects sanitaires ne faisant plus la Une, plus personne ne semble s'inquiéter de la santé mentale des jeunes, ni de ce qu'ils vivent. (...) Les situations de maltraitance, de violence, de décrochage, de dépression, de burnout et de harcèlement, elles, sont pourtant toujours bien présentes. (...) Nous sommes forcés de choisir quels jeunes peuvent encore être aidés et quels jeunes ne peuvent plus l'être, ce que nous refusons à envisager ».

[Nicolas Lejeune, directeur du CPMS Liège dans LL, 28-29 mai 2022]

« Au début, j'entendais parler de difficultés scolaires ou familiales, de quelques orientations vers l'enseignement spécialisé, de la gestion d'adolescents difficiles. Aujourd'hui, j'entends suicide, maltraitance, abus sexuels. (...) C'est en diminuant le nombre d'élèves par travailleur PMS que nous pourrions permettre à cette jeunesse abîmée de rattracher à des projets de vie. Ces jeunes sont notre avenir ; il n'est pas supportable de les voir grandir comme ça.

[Témoignages dans LL, 28-29.08.2022]

Décrochage scolaire

« Le décrochage n'est pas nouveau. On le sait depuis longtemps, et pourtant rien ne change, c'est désespérant. Mettre le Covid comme seul responsable est entièrement faux : le problème existait bien avant. La crise l'a mis en lumière et l'a étendu à une catégorie de familles plus aisées où beaucoup de jeunes souffrent maintenant de mal-être. (...) Toutes les écoles ne sont pas extrêmement rigoureuses. Je sais que certaines écoles couvrent une partie des absences... La situation est pire que les chiffres présentés. »

[Marc De Koker de l'AMO (service d'aide en milieu ouvert) dans LL, 10.08.22]

Imposer les langues nationales ?

« Faut-il imposer que la première langue moderne de tous les élèves soit une des langues nationales ? La déclaration de politique communautaire prévoit en tout cas d'ouvrir un débat sur la question. Il pourrait être imminent. « On doit y réfléchir mais cela ne peut pas se faire du jour au lendemain », a déclaré la ministre de l'Education, Caroline Désir (PS), sur [lalibre.be](https://www.lalibre.be) et LN 24.

Les nouveaux rythmes scolaires

« Marie-Martine Schyns (Les Engagés) avait commandé une étude lorsqu'elle était ministre de l'Enseignement auprès de la Fondation Roi Baudouin pour évaluer l'opportunité et la faisabilité de ce nouveau calendrier. Ou, rappelle-t-elle, une des conditions était que la réforme se fasse pour l'ensemble du pays en passant par une concertation. « Et puis, il fallait laisser passer une année entre le vote et la mise en œuvre pour permettre à tout le monde de s'organiser. » ajoute Marie-Martine Schyns. »

[Moustique, 24.08.22]

« Plusieurs écoles signalent déjà que des enseignants néerlandophones quittent leur poste dans l'enseignement francophone pour avoir les mêmes congés que leurs enfants, surtout dans l'enseignement en immersion. »

[LL 29.08.2022]

« Un enfant en difficulté à l'école le restera même avec les nouveaux rythmes. Les rythmes scolaires réaménagent le cadre avec des bénéfices qui seront tout de même faibles. Ce qui compte, c'est la pédagogie. »

[B. Humbeek dans Moustique, 24.08.22]

À propos des réseaux d'enseignement

« Certains critiquent le coût de plusieurs réseaux. Mais la bonne question, aujourd'hui, n'est pas celle d'un réseau unique. La priorité, c'est la qualité de l'enseignement. On ne peut pas se permettre de débats stériles. Par contre, il faut travailler sur les synergies, les mutualisations, la collaboration entre réseaux. Comment être plus modernes, plus homogènes : c'est ça l'urgence. »

[P-Y Jeholet (MR) dans La Libre, 25 août]

Réforme du qualifiant

« Dans une logique très concurrentielle de réseau, il arrive que deux écoles voisines offrent aujourd'hui les mêmes options. Chacune accueille alors 4 élèves, cela se fait en dépit du bon sens. Une rationalisation est donc absolument nécessaire. Tous les acteurs de l'enseignement sont d'accord sur le constat, mais quand il s'agit de fermer des options, tout le monde se regarde en chiens de faïence. Actuellement, on a parfois des filières qui attirent à fond les élèves, mais qui ne mènent pas à l'emploi. À l'inverse, on ouvre des options qui correspondent à un métier en pénurie et on n'arrive pas à les remplir. Il y a clairement un recalibrage à effectuer. »

[Caroline Désir dans L'Echo, 29.08.22]

Les nouveaux référentiels du tronc commun

« Dans le cadre du pacte pour un enseignement d'excellence, nous avons travaillé pendant quatre ans avec des experts sur ce qu'il est indispensable d'apprendre année par année, compétence par compétence, discipline par discipline. C'est un gros boulot dont l'objectif principal est de faire coller ce qu'on apprend à l'école aux enjeux du 21^e siècle. C'était absolument nécessaire, car les socles de compétences précédents dataient d'il y a 25 ans. Évidemment, les savoirs et les compétences numériques ont trouvé une place dans ce cadre. Pour la première fois, il y a désormais un référentiel consacré à la formation manuelle, technique, technologique et numérique, dans lequel il y a quatre champs différents qui seront abordés durant la scolarité. Le numérique nous permet de faire plein de progrès, d'aller plus vite dans plein de choses, et est donc incontournable, mais il faut aussi préparer nos jeunes à une série de dangers qui l'entourent. »

[Caroline Désir dans L'Echo, 29.08.22]

« Les référentiels ont été votés et décidés in fine début juillet. C'est trop tard pour se retourner, déplore Marie-Martine Schyns, ancienne ministre de l'Enseignement (Les Engagés). Cela a traîné parce que les groupes de travail étaient très tendus. Chacun a eu ses petits dadas à rajouter. Tout a été repassé en revue. »

[Moustique, 24.08.22]

Redoublement

« On a fait jusqu'ici un recours au redoublement complètement délirant. À quinze ans en FWB, on a plus de 45 % des élèves qui ont déjà doublé une fois, alors que la moyenne des pays de l'OCDE s'établit à 13 %. On a décidé de se donner des objectifs ambitieux de réduction du redoublement de 50 % à l'horizon 2030, mais en prévoyant un autre accompagnement pour les élèves et pour les enseignants dès le début de la scolarité. Faire face à l'échec scolaire, c'est un peu le défi numéro un pour moi. »

[Caroline Désir dans L'Echo, 29.08.22]

Ecole obligatoire dès 3 ans ?

« On se penche trop souvent sur l'échec scolaire et le décrochage quand ils sont déjà là. Il faut travailler pour éviter ces problèmes. D'où l'importance de mettre en place le plus tôt possible la formation la plus complète possible pour tout le monde. »

[G-L Bouchez (MR) dans LL, 31.08.22]

« A Bruxelles, 37 % des enfants ne parlent pas la langue d'enseignement à la maison. Avec une obligation légale, on peut aller chercher ces enfants, renforcer l'égalité des chances et la cohésion sociale. »

[G. Van Goidsenhoven (MR) dans LL, 31.08.22]

« A trois ans, 96,6 % des enfants sont scolarisés en Wallonie et 85,5 % à Bruxelles. A quatre ans, on passe respectivement à 96,8 % et 87 %. (...) A certains endroits, on ne dépasse pas 70 %. D'abord, la diminution des inégalités sociales et l'augmentation des chances de réussite pour tous. Ensuite, une action favorable sur le développement social, affectif et cognitif de l'enfant. La scolarité dès trois ans favoriserait aussi le développement langagier et des apprentissages, surtout chez les enfants qui ne parlent pas français à la maison. Elle faciliterait également l'acquisition des codes de l'école indispensables au passage en primaire, que certaines familles n'acquièrent pas assez tôt. En outre l'abaissement serait particulièrement bénéfique aux enfants issus des milieux défavorisés qui accumulent plus de retard que les autres. »

[S. Cortisse dans LL, 31.08.22]

« Abaisser l'obligation scolaire est la façon la plus intelligente de permettre que le tronc commun ait une chance de convenir à tous les élèves. »

[G-L Bouchez dans LL, 31.08.22]

Mission de l'école

« L'école n'a-t-elle pas pour mission de se mouler sur l'évolution du monde sans s'y asservir ? Elle dessine la société sans la circonscrire, prête à suggérer des échappées et des hardiesses nouvelles. « Tu mesures la valeur d'un peuple à son école, car elle incarne à la fois le savoir-faire, le savoir-apprendre et le savoir-vivre », souligne Mostefa Khellaf. Oui l'école est bien un lieu où la vie enseigne au moins autant que les cours. C'est aussi en s'y côtoyant et apprenant à s'y respecter que les humains s'y construisent. Pour Daniel Pennac, lui-même enseignant, « il suffit d'un professeur – un seuil – pour nous sauver de nous-mêmes. (...) Ce professeur-là n'inculquait pas un savoir, il offrait ce qu'il savait ». (...) La course – sans doute non calculée, mais bien réelle – au fonctionnarisme a plutôt dessiné le profil d'un enseignant incolore, inodore, fidèle reflet des pédagogies nouvelles. Cette perspective a fait fuir des profs jusque-là enthousiastes et dissuadé bien des postulants éventuels. »

[F-X Druet dans LL, 31.08.22]

Chiffres parlants

Coût de l'Enseignement en FWB

« Outre les frais de fonctionnement des écoles qui représentent un montant de 718 millions d'euros, le budget Enseignement obligatoire de la FWB prévoit aussi six milliards pour les frais de personnel et 139 millions pour les bâtiments scolaires, pour un budget total s'élevant donc à près de 6,9 milliards d'euros. »

[LL 25.08.2022]

Le néerlandais n'a plus la préférence

« L'administration vient de publier tous les chiffres pour l'année passée. On assiste à un basculement symbolique. Pour la première fois, on constate que plus d'élèves ont choisi l'anglais comme première langue moderne au premier degré du secondaire. 127 376 premiers choix pour l'anglais et 123 618 pour le néerlandais (dont 62 000 à Bruxelles où ce choix est obligatoire), et 61 844 qui optent pour le néerlandais en Wallonie sur près de 193 000. En Wallonie, on passe donc aussi pour la première fois sous la barre symbolique d'un élève sur trois autour de laquelle on tourne depuis plusieurs années. »

[LL 30.08.2022]

L'UFAPEC et la tenue des élèves

« Qu'est-ce qu'une tenue correcte, une tenue décente, à l'école ? En quoi consiste un règlement adapté en la matière ? Du 1er avril au 1er mai, l'Ufapec (l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique) a sondé en ligne les écoles (la direction ou autres membres des équipes éducatives), les élèves et les parents. Près de 4 800 réponses lui sont parvenues. (...) Les tenues vestimentaires de leurs élèves posent problème à plus de 8 écoles sur 10 (83 %) au contraire de 64 % des élèves et de 86 % des parents qui n'en voient aucun. Les écoles reprochent aux élèves un manque de respect des codes vestimentaires, de pudeur et de décence. Elles évoquent les tenues trop décontractées des filles comme des garçons. Plus de 7 d'entre elles sur 10 (72 %) disent avoir déjà fait des remarques voire pris des sanctions à ce propos. (...) La grande majorité des parents (86%) et des écoles (90,5 %) estiment qu'un cadre est nécessaire. »

[LL 24.08.22]

Explosion du décrochage scolaire

« Pour l'ensemble de l'année scolaire 2021 – 2022, 63 939 élèves ont présenté au moins neuf demi-jours d'absence non-justifiée (passé ce nombre de demi-jours, l'école doit signaler l'absence de l'élève au Service du droit à l'instruction). La majorité d'entre eux étaient scolarisés dans l'enseignement secondaire ordinaire. C'est une très forte augmentation (+ 28 %) par rapport à l'année précédente. »

[LL 10.08.2022]

EPREUVES EXTERNES

- Le prochain CEB sera organisé les 26, 27, 29 et 30 juin.
Les résultats seront communiqués aux écoles le lundi 3 juillet.
- Le CE1D est annoncé du 23 au 28 juin.
- Le CESS est planifié les 23 et 26 juin.

Plans de pilotage : GARE À LA GAR ?

Qu'apprendre de l'expérience québécoise du passage du système scolaire à la gestion axée sur les résultats (GAR) pour construire une gouvernance réellement démocratique, dynamisante et respectueuse des enseignants en FWB ?

Voilà la question à laquelle la CGSP Enseignement, le SETCA - SEL, la CSC Enseignement, l'APPEL et ChanGements pour l'égalité vous invitent à réfléchir le VENDREDI 23 SEPTEMBRE, de 14h à 17h.

**CHRISTIAN MAROY Y PRÉSENTERA SA RECHERCHE¹ INTITULÉE :
L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE À L'ÉPREUVE DE LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS.
SOCIOLOGIE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE NÉO-LIBÉRALE**

Christian Maroy est sociologue, professeur émérite de l'UCLouvain. Il a été professeur titulaire en charge de la Chaire de recherche du Canada sur les politiques éducatives de 2010 à 2019 à l'université de Montréal. Dans son livre, il décrypte 20 années d'application de la Gestion axée sur les résultats (GAR) au Québec, en s'appuyant sur de nombreux entretiens avec des responsables du système éducatif et des enseignants, et sur l'exploitation des textes et statistiques disponibles. Christian Maroy nous donne à comprendre comment la GAR s'est mise en place, et quels sont ses effets sur l'École et le métier d'enseignant, sans pour autant améliorer les apprentissages des élèves.

Qu'en est-il ici, en FWB, avec le système de gouvernance instauré par les Plans de Pilotage ? Est-on en train de suivre le même chemin ou pas ? Ne risque-t-on pas de tomber dans ces travers ? A quoi faut-il absolument être attentifs pour ne pas y tomber ?

Pour explorer ces questions fondamentales, nous aurons 2h d'échanges, au cours desquelles nous donnerons aussi la parole à **Dirk Jacobs**, professeur ordinaire en sociologie à l'ULB - spécialisé dans l'étude des politiques migratoires et d'intégration ainsi qu'en sociologie de l'enseignement - et à **Veerle Massin**, chef de chantier Pilotage - gouvernance des écoles.

Cette rencontre aura lieu le VENDREDI 23 SEPTEMBRE, de 14h à 17h,

ERG - RUE D'IRLANDE, 58 - 1060 BRUXELLES - AUDITOIRE IV

Elle est gratuite mais les places sont limitées donc il est nécessaire de vous y inscrire .

[INSCRIPTIONS SUR WWW.CHANGEMENT-EGALITE.BE](http://WWW.CHANGEMENT-EGALITE.BE)

¹ Recherche coulée en livre : https://www.pulaval.com/media/books/details_L97827637383451.jpg





COMMUNIQUE DE PRESSE

Enseignement supérieur : un dialogue constructif de bon augure pour les personnels...

Suite à l'absence remarquée de Madame la Ministre Glatigny au terme de la manifestation du 5 mai dernier à Liège, les organisations syndicales l'ont interpellée afin d'évoquer plusieurs sujets sensibles pour les membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur.

La première rencontre s'est tenue ce jeudi 16 juin, laquelle a permis d'initier enfin un dialogue constructif entre les organisations syndicales et la ministre qui s'est engagée sur certains points :

- La mise en place d'un calendrier de rencontres régulières dans le cadre d'un ordre du jour proposé au préalable par les différents acteurs ;
- La question des rythmes académiques où il est important de souligner la volonté d'une bonne conjonction entre la qualité des apprentissages pour les étudiants et l'amélioration des conditions d'exercice du métier des personnels de l'enseignement, tout en envisageant ce changement dans une transition la plus brève possible ;
- L'engagement de relayer auprès du Ministre-Président Jeholet l'indignation des organisations syndicales concernant l'avant-projet visant notamment à réduire de moitié la représentation des organisations syndicales et des organisations étudiantes au sein du Conseil d'Administration de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) ;
- La prise en compte d'une série de problèmes relatifs au financement de l'enseignement supérieur avec le système d'enveloppe fermée et l'évocation de pistes ;
- Des questions relatives aux titres et fonctions et aux anciennetés barémiques dans les ESA ont été entendues et des solutions envisagées dans les prochaines semaines ;
- Diverses questions plus techniques.

Les organisations syndicales sont satisfaites du climat d'écoute dans lequel s'est inscrite la rencontre en vue d'améliorer les conditions de travail des membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur qui ont les mêmes préoccupations que leurs collègues de l'enseignement obligatoire. Si la vigilance reste de mise, ce premier pas est néanmoins un signe d'ouverture enfin à une vraie concertation sociale.

Olivier BOUILLON

Jean BERNIER

Pierre-Jean DELVOYE

Marc MANSIS

Kelly JOSSE

CGSP-Enseignement

CSC-Enseignement

SLFP-Enseignement

APPEL

SETCa-SEL

Coin « Circulaires » ... pour l'En

[Circulaire 8602 \(30.05.2022\)](#)

Guide pratique : « La cybersécurité pour les écoles ».

[Circulaire 8608 \(02.06.2022\)](#)

Bâtiments scolaires: Procédure d'octroi de subventions exceptionnelles pour couvrir les coûts de maintien de l'offre d'enseignement à la suite des inondations du mois de juillet 2021.

[Circulaire 8616 \(08.06.2022\)](#)

Aide spécifique aux directions d'écoles 2022 – 2023 – Coût moyen d'une période pour la transformation de l'aide spécifique en périodes (indexation) – Fondamental ordinaire et spécialisé.

[Circulaire 8614 \(08.06.2022\)](#)

Circulaire relative au maintien des élèves de forme 1 et 2, au-delà de 21 ans dans l'enseignement spécialisé, pour des raisons NON pédagogiques, domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale.

[Circulaire 8620 \(09.06.2022\)](#)

Création d'une classe supplémentaire en première commune/différenciée relativement à la déclaration de places disponibles introduite pour le 31.01.2022 et octroi de 30 périodes supplémentaires en 2022 – 2023.

[Circulaire 8624 \(10.06.2022\)](#)

Informations relatives à la mise en œuvre du Tronc commun à partir de la rentrée scolaire 2022 – 2023.

[Circulaire 8623 \(10.06.2022\)](#)

Rentrée scolaire 2022 – 2023 des membres du personnel de l'enseignement subventionné secondaire de plein exercice ordinaire (général, technique, artistique et professionnel) et spécialisé.

[Circulaire 8631 \(14.06.2022\)](#)

Encadrement différencié 2022 – 2023 – Procédure pour la conversion de moyens de fonctionnement en périodes – Secondaire ordinaire.

[Circulaire 8636 \(16.06.2022\)](#)

Examens de connaissance du français – Session 2022 – 2023.

[Circulaire 8639 \(17.06.2022\)](#)

Centre de Ressources Pédagogiques – Cinquième appel à collaboration pour la création de séquences d'apprentissage en e-learning.

[Circulaire 8643 \(20.06.2022\)](#)

Collaboration entre culture et enseignement – Appel à projets pilotes dans le cadre du PECA – Patchwork-2.

[Circulaire 8647 \(22.06.2022\)](#)

Subvention de la Région Wallonne relative à l'accompagnement des élèves en alternance – Année de formation 2022 – 2023.

[Circulaire 8646 \(22.06.2022\)](#)

Mise à disposition d'infrastructures scolaires en faveur des mouvements de jeunesse.

[Circulaire 8648 \(22.06.2022\)](#)

Directives relatives à l'engagement de personnels ACS/APE dans l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2022 – 2023.

[Circulaire 8654 \(28.06.2022\)](#)

Circulaire relative aux opérations « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe » dans les écoles fondamentales et secondaires.

[Circulaire 8655 \(29.06.2022\)](#)

Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire pour l'année scolaire 2022 – 2023.

[Circulaire 8671 \(11.07.2022\)](#)

Formation en cours de carrière – Subventions – Règles comptables – Années scolaires 2019 – 2020, 2020 – 2021, 2021 – 2022.

[Circulaire 8635 \(16.06.2022\)](#)

Organisation des écoles d'enseignement fondamental spécialisé.

[Circulaire 8639 \(17.06.2022\)](#)

Centre de Ressources Pédagogiques – Cinquième appel à collaboration pour la création de séquences d'apprentissage en e-learning.

[Circulaire 8640 \(20.06.2022\)](#)

Pôles territoriaux: Circulaire relative à la conclusion et la communication des conventions.

enseignement Libre Subventionné

[Circulaire 8648](#) (22.06.2022)

Directives relatives à l'engagement de personnels ACS/APE dans l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2022 – 2023.

[Circulaire 8647](#) (22.06.2022)

Subvention de la Région Wallonne relative à l'accompagnement des élèves en alternance – Année de formation 2022 – 2023.

[Circulaire 8646](#) (22.06.2022)

Mise à disposition d'infrastructures scolaires en faveur des mouvements de jeunesse.

[Circulaire 8650](#) (23.06.2022)

Rentrée scolaire 2022 – 2023 des membres du personnel de l'enseignement subventionné – Enseignement de Promotion sociale.

[Circulaire 8649](#) (23.06.2022)

Appel à projets pour des activités scolaires d'éducation aux médias.

[Circulaire 8653](#) (24.06.2022)

Communication du Rapport du CLEF-WB, le Chantier des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.

[Circulaire 8652](#) (24.06.2022)

Recours contre les décisions des Conseils de classe et des Jurys de qualification dans l'enseignement secondaire ordinaire 2021 – 2022.

[Circulaire 8655](#) (29.06.2022)

Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire pour l'année scolaire 2022 – 2023.

[Circulaire 8661](#) (30.06.2022)

Directives relatives à l'engagement de personnels PTP en Région de Bruxelles-Capitale pour l'année scolaire 2022 – 2023.

[Circulaire 8660](#) (30.06.2022)

Directives relatives à l'engagement de puériculteur(trice)s contractuel(le)s (en remplacement des puériculteur(trice)s définitif(ve)s pour l'année scolaire 2022 – 2023.

[Circulaire 8659](#) (30.06.2022)

Directives relatives à l'engagement de personnels PART-APE (ex-PTP) en Région wallonne pour l'année 2022 – 2023.

[Circulaire 8658](#) (30.06.2022)

Directives relatives à l'engagement de personnels APE dans les internats du réseau secondaire libre subventionné pour l'année scolaire 2022 – 2023.

[Circulaire 8657](#) (30.06.2022)

Directives relatives à l'engagement de personnels ACS-APE autres que les puériculteur(trice)s de l'enseignement fondamental ordinaire pour l'année 2022 – 2023.

[Circulaire 8656](#) (30.06.2022)

Personnel de l'enseignement supérieur artistique – Reconnaissance d'expérience utile et de notoriété professionnelle dans les Ecoles supérieures des Arts organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles – domaine de la danse – Addendum.

[Circulaire 8662](#) (04.07.2022)

Facilité pour la Reprise et la Résilience de l'Union européenne – Dispositions permettant d'apporter un soutien pédagogique, éducatif et psycho-social renforcé et ciblé aux élèves des écoles de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé – Prolongement des moyens mis à dispositions des CPMS.

[Circulaire 8666](#) (06.07.2022)

Directives relatives à l'engagement de puériculteur(trice)s ACS-APE dans l'enseignement fondamental ordinaire pour l'année scolaire 2022 – 2023.

[Circulaire 8665](#) (06.07.2022)

Dates de passation des épreuves externes certificatives et compétences évaluées dans le cadre des épreuves externes certificatives liées à l'octroi du CESS pour l'année scolaire 2022 – 2023.

[Circulaire 8667](#) (07.07.2022)

Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Personnels enseignant et assimilés hors enseignement supérieur).

Circulaire 8668 (11.07.2022)

Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Circulaire 8674 (13.07.2022)

Circulaire de rentrée à destination des centres PMS subventionnés par la FWB – Année scolaire 2022 – 2023.

Circulaire 8673 (12.07.2022)

Rentrée scolaire 2022 – 2023 des membres du personnel de l'enseignement subventionné – Enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Circulaire 8676 (14.07.2022)

Appels à projets 2022 – 2023 à destination des écoles : Démocratie scolaire et activités citoyennes – Alimentation saine – Gestes qui sauvent – Prévention des assuétudes.

Circulaire 8678 (19.07.2022)

Circulaire générale relative à l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études 2022 – 2023.

Circulaire 8681 (08.08.2022)

Conditions d'accès à l'Enseignement de promotion sociale aux étudiants ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne et précisions relatives au paiement ou à l'exemption du paiement du droit d'inscription spécifique (DIS).

Circulaire 8682 (10.08.2022)

Conseiller en prévention/délégué à la protection des données – Complément à la circulaire n° 7296 pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Circulaire 8684 (16.08.2022)

Enseignement de promotion sociale : Renseignements annuels : Instructions pour l'année scolaire/académique 2022 – 2023.

Circulaire 8683 (16.08.2022)

Appels à projets dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes.

Circulaire 8685 (19.08.2022)

Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – Rentrée d'août 2022.

Circulaire 8690 (23.08.2022)

Organisation des écoles d'enseignement fondamental et secondaire spécialisé : Les intégrations.

Circulaire 8689 (23.08.2022)

Organisation des écoles d'enseignement secondaire spécialisé : Organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s) en Belgique et à l'étranger.

Circulaire 8688 (23.08.2022)

RAPPEL – Appels à projets 2022 – 2023 à destination des écoles : Démocratie scolaire et activités citoyennes – Alimentation saine – Gestes qui sauvent – Prévention des assuétudes – Séance d'information relative à la prise en main et à l'utilisation de la plateforme SUBside.

Circulaire 8692 (24.08.2022)

Obtenir le Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur (CAPAES).

Circulaire 8691 (04.08.2022)

Formations à destination des éducateurs et des éducatrices en milieu scolaire sur la thématique de la gestion des conflits et des problématiques de violence.

Circulaire 8696 (26.08.2022)

Appel à projets 2022 – 2023 à destination des écoles : Accompagnement à la transition vers une cour de récréation partagée dans les écoles fondamentales.

Circulaire 8695 (26.08.2022)

Enseignement de promotion sociale : Mesures de prévention concernant la Covid-19.

Circulaire 8698 (29.08.2022)

Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – Rentrée 2022 – 2023.

Circulaire 8697 (29.08.2022)

Circulaire relative à l'octroi de périodes complémentaires pour permettre l'organisation de dispositifs pédagogiques identifiés ayant pour but la remédiation, la guidance ou le soutien pédagogique suite au respect des normes définissant la taille maximale des classes dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice – Année scolaire 2022 – 2023.

Circulaire 8699 (30.08.2022)

Pôles territoriaux : Circulaire relative aux modalités de financement complémentaire pour accompagner les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important. |

APPEL FORMULAIRE D'AFFILIATION 2022

Date d'affiliation souhaitée : 01 / /

n° d'affiliation (ne pas remplir) : 98 /

Données personnelles

première affiliation transfert CGSLB → APPEL re-affiliation

sexe femme homme

état civil : célibataire marié(e) cohabitant(e) divorcé(e) séparé(e) veuf(ve)

nom prénom

rue n° bte CP commune pays

gsm téléphone fixe

e-mail

n° de registre national (dos de la carte d'identité)

nationalité date de naissance lieu de naissance

mode de paiement : domiciliation (talon au verso) virement bancaire (infos au verso)

situation particulière : mise en disponibilité précédant la retraite (DPPR) retraité(e) chômeur(se) allocataire étudiant(e)

Avez-vous précédemment été affilié à un autre syndicat ? oui non

Si oui : date d'affiliation date de désaffiliation

S'il y a continuité de paiement de cotisations, merci de joindre à ce formulaire une attestation de paiements de cotisations de votre ancien syndicat afin de bénéficier des avantages selon nos conditions.

Données professionnelles 1

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d'entreprise 0 n° d'établissement 2

niveau d'enseignement : maternel primaire secondaire (DOA/D2D3) haute école université ESA cPMS

type d'enseignement : ordinaire spécialisé CEFA promotion sociale

statut : temporaire nommé(e) à titre définitif ouvrier(ère) (CP152) contractuel(le) (CP225) autre

charge horaire : temps plein (h/semaine) temps partiel (h/semaine pour h/semaine en temps plein)

Données professionnelles 2

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d'entreprise 0 n° d'établissement 2

niveau d'enseignement : maternel primaire secondaire (DOA/D2D3) haute école université ESA cPMS

type d'enseignement : ordinaire spécialisé CEFA promotion sociale

statut : temporaire nommé(e) à titre définitif ouvrier(ère) (CP152) contractuel(le) (CP225) autre

charge horaire : temps plein (h/semaine) temps partiel (h/semaine pour h/semaine en temps plein)

Pour un troisième emploi, veuillez nous communiquer vos données ci-dessous :

date / /

signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En signant ce document, vous acceptez expressément que la CGSLB demande votre numéro de registre national et traite ce numéro dans le cadre de ses services.

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier. Pour plus d'informations, consultez notre site web. Vous y trouverez le lien vers la déclaration de protection de la vie privée.

voir verso →

Cotisations 2022

catégories	montants mensuels
temps plein	15,20 €
• temps partiel (3/4 max.) • DPPR • demandeur d'emploi	9,40 €
• retraité • étudiant 25 ans et plus	5,50 €
étudiant 18 à 24 ans	gratuit

Toute modification future des données personnelles et professionnelles devra nous être signifiée par écrit et prendra effet au 1er jour du mois suivant la date de réception de la demande.

En cas de paiement par virement, le montant à payer correspond à la catégorie de cotisation (15,20 €/9,40 €/5,50 €) multipliée par le nombre de mois pour lesquels vous cotisez. Vous pouvez verser ces cotisations sur le compte de l'APPEL : **BE87 2100 2464 2294**, en mentionnant en communication : vos nom/prénom, ainsi que le(s) mois correspondant au versement de ces cotisations.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA DOMICILIATION EUROPÉENNE

Perception récurrente (Business to Customer)

Données titulaire du compte (à compléter par le débiteur)

nom						prénom									
rue				n°			bte			code postal			commune		
compte en banque IBAN															
BIC															
nom affilié (si autre que le débiteur)															
fait à						date									
signature															

Je soussigné(e) déclare :

- être titulaire ou mandataire du compte repris ci-dessous ;
- accepter que la CGSLB envoie des ordres à ma banque pour débiter mon compte d'un montant ;
- accepter que ma banque débite mon compte conformément aux instructions de la CGSLB ;
- accepter la proposition de la CGSLB qui peut procéder à l'exécution de tout paiement domicilié sans délai de notification ;
- accepter la proposition de la CGSLB que le paiement domicilié mensuel peut immédiatement être modifié en fonction du statut du membre connu par la CGSLB à ce moment-là, et ceci conformément au règlement des cotisations ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas d'arriérés de paiement, les arriérés peuvent être payés par une augmentation temporaire des paiements domiciliés jusqu'à concurrence du solde impayé avec un maximum de 50 euros par mois ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas de surplus inférieur au montant du paiement mensuel, ce montant sera déduit du paiement mensuel ;
- être d'accord avec l'enregistrement et le traitement de mes données personnelles par l'AF CGSLB ayant son siège social au Koning Albertlaan 95 à 9000 Gent, c.-à-d. l'organisation responsable du traitement. Ces données personnelles sont uniquement traitées dans le cadre de l'exécution des services de paiement concernant les cotisations du membre pour lesquelles le mandat a été donné, y compris la prévention d'abus et de fraude. En ce qui concerne le droit d'accès et le droit de rectification de données incorrectes, une demande doit être envoyée à l'adresse précitée.

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

Données créancier

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gand, Belgique

Réservé à la CGSLB

motif domiciliation : cotisation APPEL pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nous vous répondons !

La présidence

Marc Mansis Président

courriel marc.mansis@hotmail.com | gsm 0486 15 37 59

- Chambres de recours (Enseignement fondamental, secondaire et supérieur, Prom. Soc. et CPMS)
- ARES

Bernard Klein vice-Président

Thierry Davister vice-Président

Le secrétariat général

Le siège central du Secrétariat général est accessible de 9 h à 16 h 30

Boulevard Poincaré 72 | 1070 Bruxelles

courriel appel@cgsלב.be | tél. 02 558 51 71

Elisabete Pessoa Secrétaire générale

courriel elisabete.pessoa@cgsלב.be | gsm 0479 86 85 24

Jamila Zerouali Secrétaire communautaire

courriel jamila.zerouali@cgsלב.be | gsm 0471 44 99 30

Jean-Claude Lemaître Secrétaire communautaire

courriel j-c.lemaitre@cgsלב.be | gsm 0471 11 25 58

Délégations régionales

Namur • Luxembourg

Thierry Davister | courriel davisterthierry@gmail.com | gsm 0477 87 02 58

Mons • Charleroi • Hainaut centre

Fabrice Van Hastel | courriel vanhastel.@hotmail.com | gsm 0478 76 41 69

Hainaut occidental

Carole De Soete | courriel carole.desoete@hotmail.com | gsm 0475 29 76 35

Conseillers

Enseignement supérieur

René Hollestelle

CPMS

Lina Mimmo

gsm 0471 82 20 54

Secrétariat administratif

Inès Dubois

courriel ines.dubois@cgsלב.be | tél. 02 558 51 71 | gsm 0479 86 47 19

- Affiliation, cotisations, primes syndicales, primes de solidarité (naissance, adoption, mariage, cohabitation et pension)

« Un enfant qui lit
sera un adulte
qui pense. »
Auteur anonyme

